



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIFIL 2001/810

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ULTIFIL 2001/810
Numéro du produit	UF810
UFI	UFI: AX30-50DS-M00Q-U1D7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Colle époxyde à deux composants.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant AEV LTD,
AEV LIMITED
MARION STREET
BIRKENHEAD
MERSEYSIDE
CH41 6LT
Tel. +44(0)151 647 3322
Fax. +44(0)151 647 3377

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ECOSTAR Environmental
0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00)
0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

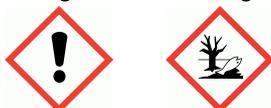
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

ULTIFIL 2001/810

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	2,2'-[(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXYMETHYLENE)]BISOXIRANE, REACTION PRODUCT OF EPICHLOROHYDRIN AND BISPENOL F

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CALCIUM CARBONATE	30-60%
Numéro CAS: 471-34-1	Numéro CE: 207-439-9
Classification Non Classé	
BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE	10-30%
Numéro CAS: 1675-54-3	Numéro CE: 216-823-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26-0000
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	
ALUMINIUM OXIDE	10-30%
Numéro CAS: 1344-28-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529248-35-0024
Classification Non Classé	

ULTIFIL 2001/810

EPOTEC RD 119	1-5%
Numéro CAS: 26142-30-3	
Classification	
Non Classé	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Consulter un médecin en cas de malaise. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance sensibilisante.
Inhalation	L'inhalation de poussières pendant les opérations de découpe, polissage, ou ponçage impliquant ce produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Aucun symptôme particulier connu. Les gaz et vapeurs peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu. Le liquide peut irriter la peau.
Contact oculaire	Un contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures thermiques graves. Les poussières peuvent irriter les yeux et le système respiratoire. Peut provoquer les lésions oculaires graves. Conjonctivite, irritation, larmolement. Irritation et rougeurs, suivies d'une vision floue. Irritation des yeux et des muqueuses. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmolements. Irritation sévère, brûlure, larmolement et vision floue. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements. Perturbations visuelles, incluant une vision floue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
Traitements particuliers	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Poudre.
---------------------------------------	--

ULTIFIL 2001/810

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun connu.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés à moins qu'ils ne soient suffisamment ventilés. Lutter contre l'incendie à une distance de sécurité ou depuis une zone protégée. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Eviter l'inhalation de vapeurs. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Un contact avec le produit chaud peut provoquer des brûlures thermiques graves. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés à moins qu'ils ne soient suffisamment ventilés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. S'assurer qu'une protection respiratoire appropriée est portée pendant l'enlèvement des déversements dans des zones confinées. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Prévoir une ventilation suffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Traiter le produit déversé selon les instructions de la section nettoyage. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.
Pour les non-secouristes	Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
Pour les secouristes	Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

ULTIFIL 2001/810

Précautions pour la protection de l'environnement Dangereux pour l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans les égouts. Éviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Éviter la dispersion des poussières ou des produits contaminés. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Le Responsable Environnement doit être informé de tout déversement majeur. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart des aliments, aliments des animaux, engrais et autres matières sensibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

CALCIUM CARBONATE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

ALUMINIUM OXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE (CAS: 1675-54-3)

ULTIFIL 2001/810

DNEL	<p>Travailleurs - Cutanée; Court terme : 8.33 mg/kg Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 12.25 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme : 8.33 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme : 12.25 mg/m³ Consommateur - Orale; Long terme : 0.75 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Orale; Court terme : 0.75 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Long terme : 3.571 mg/kg p.c. /jour</p>
PNEC	<p>- eau douce; Long terme 0.006 mg/l - Sédiments (eau douce); Long terme 0.996 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l - Sol; Long terme 0.196 mg/l - eau de mer; 0.0006 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0996 mg/l - Eau; 0.0018 mg/l</p>

Bisphenol F diglycidyl ether, reaction mass of isomers (CAS: 28064-14-4)

PNEC	<p>eau douce; 0.003 mg/l eau de mer; 0.0003 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sédiments (eau douce); 0.294 mg/kg/jour Sédiments (eau de mer); 0.0294 mg/kg/jour Sol; 0.237 mg/kg/jour rejet intermittent; 0.0254 mg/l</p>
-------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide. Liquide opaque.
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Légère.

ULTIFIL 2001/810

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information générale Risque possible d'effets néfastes sur la reproduction. Effets tératogènes avérés ou suspectés.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Le produit contient une résine époxyde. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Voie d'exposition Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité - NOAEL 750 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 180 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

ALUMINIUM OXIDE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 10 000,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 10 000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable.

Sensibilisation respiratoire

ULTIFIL 2001/810

Sensibilisation respiratoire Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

Toxicité Material is toxic to aquatic organisms (LC50/EC50/IC50 between 1 and 10 mg/L in the most sensitive species).

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1.8 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 72 heures: > 11 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CI₅₀, 18 heures: > 42.6 mg/l, bacteria

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques MATC, 21 jours: 0.55 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 12: % 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: Valeur estimée. 3.242

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

ULTIFIL 2001/810

Mobilité	Faible mobilité.
Coefficient d'adsorption/désorption	- Koc: 1800-4400 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques sur les composants

BIS-[4-(2,3-EPOXIPROPOXI)PHENYL]PROPANE

Autres effets néfastes	Aucun connu.
-------------------------------	--------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(EPOXY RESIN)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(EPOXY RESIN)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(EPOXY RESIN)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(EPOXY RESIN)

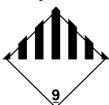
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9

ULTIFIL 2001/810

Classe ADN 9

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Petroleum (Consolidation) Act, as amended 1984 SI 1244.
 Highly Flammable Liquid Regulations 1972.
 Fire Precautions Act 1971.
 Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended).
 The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended).
 Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961.
 Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended).
 Control of Pollution Act 1974.
 The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
 Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

ULTIFIL 2001/810

Législation UE	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	TECHNICAL DEPARTMENT AEV LTD Marion Street Birkenhead CH416LT - UNITED KINGDOM Tel:0044 151 647 3322
Date de révision	21/12/2020
Révision	20
Remplace la date	11/11/2019
Numéro de FDS	1
Mentions de danger dans leur intégralité	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.